

Nominations

Comités relevant du Sénat académique



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

COMITÉ DES PROGRAMMES DU SÉNAT ACADÉMIQUE

NATURE : Comité permanent du Sénat académique. Cf. Article 40. *Statuts et règlements*.

MANDAT : Le Bureau de direction du Sénat :

- 1) Le Comité des programmes du Sénat académique étudie toutes les propositions de nouveaux programmes ainsi que les changements majeurs suggérés aux programmes existants. Le Comité, en tenant compte des recommandations des instances devant se prononcer sur le sujet, s'assure que les programmes contribuent à la réalisation des objectifs de l'Université et répondent aux exigences imposées par le Sénat académique. Le Comité recommande au Sénat académique les programmes devant être classifiés comme programmes pluridisciplinaires. Les responsables d'une proposition ou d'un projet ou la présidente ou le président du Comité des programmes de cycles supérieurs dans le cas des programmes de cycles supérieurs sont invités lorsque le Comité étudie leur proposition.
- 2) À la suite de ses études, le Comité des programmes du Sénat académique soumet des recommandations au Sénat en ce qui a trait à l'introduction d'un nouveau programme, à l'abolition d'un programme existant, aux changements majeurs de programmes, aux changements de l'appellation d'un programme ou d'un diplôme, aux changements de règlements portant spécifiquement sur un programme (entre autres, aux conditions d'admission et conditions de promotion), et aux changements à la politique portant sur la création et l'abolition de cours.
- 3) Le Comité des programmes du Sénat académique a l'autorité finale en ce qui concerne a) la procédure de présentation de programmes et de cours, b) les changements de préalables et de concomitants à un cours, c) la création de cours, l'abolition de cours et les changements au profil d'un programme, d) la création et l'abolition des programmes courts (de neuf à douze crédits) relevant de la Formation continue, e) la suspension des admissions à un programme pour une période ne dépassant pas deux ans. La décision du Comité des programmes du Sénat académique dans ces cas est sans appel.
- 4) En ce qui concerne les procédures de publication du *Répertoire* de l'Université, le Comité des programmes du Sénat académique a la fonction de conseiller le Secrétariat général.
- 5) Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité des programmes du Sénat académique peut, au besoin, recommander des amendements aux règles de composition des programmes de l'Université.
- 6) Le Comité des programmes du Sénat académique donne au Sénat son avis sur tout changement aux règlements universitaires.

NOMBRE : 10 membres.

COMITÉ DES PROGRAMMES DU SÉNAT ACADÉMIQUE (suite)

QUORUM : 6 membres.

DURÉE DU MANDAT : 3 ans pour membres élus; 1 an pour les représentantes ou les représentants des étudiantes et des étudiants.

Nonobstant ce qui précède, le mandat d'une ou d'un membre se termine lorsqu'elle ou il perd sa qualité de sénatrice ou de sénateur.

<u>COMPOSITION</u>	<u>QUALITÉ</u>	<u>PÉRIODE D'EXERCICE</u>
Ashrit , Pandurang.....	Membre du Sénat ¹ , élu par le Sénat	2019 08 – 2022 08
Auger , Claudine	Membre du Sénat ¹ , élue par le Sénat	2019 08 – 2022 08
Bourgeois , Yves	Doyen des Études (Shippagan)	D'office
Bourgoin , Francis	Étudiant de cycles supérieurs, membre du Sénat, élu par le Sénat	2022 05 – 2023 04
Branch , Céleste Lee	Étudiante, membre du Sénat, élue par le Sénat	2022 05 – 2023 04
Clarisse , Olivier	Membre du Sénat ¹ , élu par le Sénat	2021 08 – 2024 08
Fortin , Pierrette	Doyenne des Études (Edmundston)	D'office
Levesque , Monique	Membre du Sénat ¹ , élue par le Sénat	2021 08 – 2024 08
Roy, Gilles , président	Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (ou son délégué, sa déléguée, qui doit être membre du Sénat), qui assume la présidence	D'office
Thibault , Jean-François	Membre du Sénat ¹ , élu par le Sénat	2019 08 – 2022 08

Invité (voix consultative)

Castonguay , Lynne, secrétaire	Secrétaire générale (ou son délégué, sa déléguée), en sa qualité de secrétaire, mais sans y avoir voix délibérative	D'office
Wheaton , Stéphanie	Registraire de la constituante de Moncton	D'office

¹ De préférence, les membres devraient provenir de diverses facultés ou écoles détachées

COMITÉ D'APPEL DU SÉNAT ACADÉMIQUE

- NATURE : Le Comité d'appel du Sénat académique est un comité permanent qui relève du Sénat. Ses décisions sont sans appel. Cf. Article 43. *Statuts et règlements.*
- MANDAT : Au nom du Sénat, et compte tenu des attributions du Comité d'attestation d'études, le Comité d'appel :
- 1) examine, juge et sanctionne tout grief présenté par une étudiante ou un étudiant qui, ayant épuisé toutes les voies normales de recours, estime avoir été traité injustement et lésé dans ses droits se rapportant à ses études;
 - 2) examine, juge et sanctionne tout grief fondé sur des motifs se rapportant aux études et portant sur l'admission ou la réadmission de toute étudiante ou tout étudiant;
 - 3) en cas de violation d'un règlement de l'Université, le Comité ne peut imposer que les sanctions déjà prévues dans les règlements de l'Université.
- NOMBRE : 8 membres.
- QUORUM : 4 membres, dont la ou le président, une étudiante ou un étudiant, une professeure ou un professeur et une doyenne ou un doyen.
- DURÉE DU MANDAT : 2 ans, renouvelable 1 fois, à l'exception de la vice-rectrice adjointe ou du vice-recteur adjoint à l'enseignement, nommé d'office.

Tout membre du Comité se trouvant en conflit d'intérêts, quelle qu'en soit la raison, doit se désister.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du Comité d'appel, le Sénat nomme des substituts pour les membres suivants : la présidente ou le président, les deux étudiantes ou étudiants, les deux professeures ou professeurs; et la doyenne ou le doyen et leur mandat est de deux ans, renouvelable. À l'exception de la présidence, ces personnes sont membres du Sénat.

Nonobstant ce qui précède, le mandat d'une ou d'un membre ou d'une ou d'un membres substitut se termine lorsqu'elle ou il perd sa qualité de sénatrice ou sénateur.

COMPOSITION

Qualité	Membre	Période d'exercice
Étudiante/étudiant membre du Sénat, élue/élu par le Sénat	Hachey, Samuel	2022 05 – 2024 04
	Osundu Orlachi, Jovial	2022 05 – 2024 04

Qualité	Membre	Période d'exercice
Étudiante/étudiant membre du Sénat, élue/élu par le Sénat (suite) Suppléantes/suppléants	Francis Bourgoïn Céleste Lee Branch Maxime Roy	2022 05 – 2024 04 2022 05 – 2024 04 2022 05 – 2024 04
Professeure/professeur membre du Sénat, élue/élu par le Sénat Suppléantes/suppléants	Harrison, Suzanne Levesque, Robert Gabriel Laplante Julien Massicotte Mona-Luiza Ungureanu	2021 08 – 2022 06 2020 10 – 2022 10 2020 08 – 2022 08 2021 08 – 2023 08 2020 08 – 2022 08
Doyenne/doyen , élue/élu par le Sénat Suppléante/suppléant	Deschênes, Sébastien Natalie Carrier Marianne Cormier	2022 03 – 2024 03 2021 03 – 2023 03 2021 08 – 2023 08
Président : Candidat choisi à l'extérieur de l'Université qui est recommandé par le Bureau de direction et élu par le Sénat académique (sans y avoir de voix délibérative) <i>De préférence, un professeur, une professeure, un administrateur ou une administratrice académique à la retraite</i> Suppléante	Couturier, Jacques Paul Marthe Robichaud	2021 08 – 2023 08 2020 10 – 2022 10
Vice-rectrice adjointe à l'enseignement ou sa déléguée ou son délégué (sans y avoir voix délibérative) Secrétaire générale ou sa déléguée ou son délégué (sans y avoir voix délibérative), invitée au besoin Responsable du Service des dossiers ou sa déléguée ou son délégué (sans y avoir voix délibérative) Registraire ou sa déléguée ou son délégué (sans y avoir voix délibérative), invité au besoin	Dawes, Elizabeth Castonguay, Lynne Doiron, Sylvie , <u>secrétaire</u> Wheaton, Stéfanie , invitée au besoin	D'office D'office D'office D'office

COMITÉ D'ATTESTATION D'ÉTUDES

NATURE : Le Comité d'attestation d'études est un comité permanent qui relève du Sénat. Ses décisions sont sans appel. Cf. Article 41. *Statuts et règlements*.

MANDAT :

- 1) Au nom du Sénat, le Comité examine et sanctionne les dossiers universitaires des candidates et des candidats admissibles à un diplôme.
- 2) En cas de conflit sur la question de l'admissibilité à un diplôme, le Comité statue sur tout grief présenté par une étudiante ou un étudiant.

NOMBRE : 7 membres.

QUORUM : 3 membres, dont au moins un d'office.

DURÉE DU MANDAT : 3 ans pour membres et les membres substitués nommés; 1 an pour les étudiantes ou les étudiants.

Nonobstant ce qui précède, le mandat d'une ou d'un membre se termine lorsqu'elle ou il perd sa qualité de sénatrice ou de sénateur.

COMPOSITION	QUALITÉ	PÉRIODE D'EXERCICE
Castonguay , Lynne, <u>présidente</u>	Secrétaire générale qui assume la présidence (sans y avoir voix délibérative)	D'office
Doiron , Sylvie, <u>secrétaire</u>	Responsable de la gestion des dossiers de l'UMCM, en sa qualité de secrétaire (sans y avoir voix délibérative)	D'office
El Adlouni , Salah-Eddine	Professeur, membre du Sénat, élu par le Sénat	2021 08 – 2024 08
Suppléante : Hélène Albert (2019 08 – 2022 08) ¹		
Hachey , Samuel	Étudiant, membre du Sénat, élu par le Sénat	2022 05 – 2023 04
Kaouche , Amel	Professeure, membre du Sénat, élu par le Sénat	2021 08 – 2024 08
Roy , Gilles	Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (ou son délégué ou sa déléguée qui doit être membre du Sénat)	D'office

Roy, Maxime Étudiant, membre du Sénat, élu par le Sénat 2022 05 – 2023 04
Suppléants : Francis Bourgoïn (2022 05 – 2023 04)¹¹
Céleste Lee Branch (2022 05 – 2023 04)¹

Invités ou invitées (voix consultative)

N. Responsable du Registrariat de la constituante concernée D’office
N. Les autorités dont relèvent les dossiers à l’étude : la doyenne
ou le doyen, la directrice ou le directeur d’école, la doyenne ou le doyen
des Études (ou sa déléguée ou son délégué)

¹ Ces personnes sont membres du Sénat

COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES

NATURE : Le Comité de sélection des grades honorifiques est un comité permanent qui relève du Sénat. Cf. Article 44. *Statuts et règlements*.

MANDAT : Le Comité de sélection des grades honorifiques :

- a) évalue les candidatures reçues;
- b) procède aux consultations qu’il juge nécessaires;
- c) retient les candidatures jugées excellentes en évitant tout déséquilibre;
- d) compose la liste des candidatures retenues dont le nombre total de doctorats honorifiques ne dépasse habituellement pas cinq par année et dont le nombre de titres de professeures, de professeurs ou de bibliothécaires émérites ne dépasse pas cinq par année pour les trois constituantes; il propose les titres des grades à décerner;
- e) fait rapport au Sénat à sa réunion de novembre en proposant des candidatures aptes à s’acquitter des responsabilités qui leur incombent.

REMARQUE : Les discussions des membres du Comité ont lieu à huis clos et la discrétion absolue est de rigueur.

NOMBRE : 8 membres.

QUORUM : 4 membres

DURÉE DU MANDAT : 5 ans pour les membres nommés; représentantes ou représentants étudiants : 1 an.

Nonobstant ce qui précède, le mandat d’une ou d’un membre se termine lorsqu’elle ou il perd sa qualité de sénatrice ou ou sénateur ou de gouverneure ou gouverneur.

<u>COMPOSITION</u>	<u>QUALITÉ</u>	<u>PÉRIODE D'EXERCICE</u>
Auger , Claudine	Membre du Sénat, élue par le Sénat	2017 11 – 2022 11
Brideau , Marthe	Membre du Sénat, élue par le Sénat	2020 08 – 2025 08
Branch , Céleste Lee	Étudiante, membre du Sénat, élue par le Sénat	2022 05 – 2023 04
Castonguay , Lynne, <u>secrétaire</u>	Secrétaire générale (ou son délégué, sa déléguée), en sa qualité de secrétaire, mais sans y avoir de voix délibérative	D’office
Coulibaly , Lacina	Membre du Sénat, élu par le Sénat	2020 08 – 2025 08
Doucet , Edith	Membre du CGV, nommée par le Sénat à partir d’une liste proposée par le Conseil des gouverneurs	2019 11 – 2024 11

COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES (suite)

Prud'homme, Denis	Recteur et vice-chancelier	D'office
Ungureanu, Mona-Luiza	Membre du Sénat, élue par le Sénat	2020 08 – 2022 07

RÔLE DU SÉNAT

Le rôle du Sénat est le suivant :

- a) nommer les membres du Comité de sélection;
- b) recevoir le rapport du Comité
- c) discuter, si nécessaire, le contenu du rapport (les candidatures, le titre du grade);
- d) accepter au vote secret et aux deux tiers des membres présents chaque candidature recommandée par le Comité et le résultat du vote n'est pas noté au procès-verbal;
- e) se réserver le droit de révoquer un grade pour des motifs graves durant la période allant de l'approbation d'une candidature à la délivrance du grade.

COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

NATURE : Le Comité conjoint de la planification relève à la fois du Conseil et du Sénat. En conformité avec les intérêts de l'Université et de la société dans son ensemble, le Comité conjoint de la planification a pour objet de préparer et de recommander au Sénat et au Conseil une politique générale de développement de l'Université. Cf. Article 21 *Statuts et règlements*.

MANDAT :

- 1) Le Comité a pour mandat principal :
 - a) de recommander les priorités à retenir dans un plan de développement à long terme de l'Université en conciliant les besoins exprimés avec les ressources;
 - b) de concevoir et de mettre en œuvre un processus inclusif et intégré de planification académique qui prendra naissance dans les campus et les facultés;
 - c) de recommander les étapes et les échéances de la mise en œuvre de ces priorités.
- 2) En outre, le Comité :
 - a) assure la cohésion et la complémentarité dans l'action des deux instances;
 - b) recommande les priorités à retenir dans le plan triennal qui est soumis au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs pour approbation;
 - c) étudie les propositions du Comité des programmes et fait à leur sujet des recommandations au Sénat et au Conseil;
 - d) étudie toute question relative au développement de l'Université que lui soumettent le Sénat ou le Conseil;
 - e) fait rapport de ses activités au Sénat et au Conseil et dépose auprès d'eux un rapport annuel sur les perspectives de développement de l'Université et la planification académique et tout rapport périodique ou intérimaire qu'il juge opportun.

NOMBRE : 8 membres.

QUORUM : 5 membres.

DURÉE DU MANDAT : 3 ans; étudiant ou étudiante : 1 an.

COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION (suite)

<u>COMPOSITION</u>	<u>QUALITÉ</u>	<u>PÉRIODE D'EXERCICE</u>
Bossé , Darius.....	Membre du Conseil des gouverneurs, élu par le CEX	2020 05 – 2023 05
Bourgoin , Francis.....	Étudiant, membre du Sénat, élu par le Sénat	2022 05 – 2023 04
Caissie , Morel	Membre du Conseil des gouverneurs, élu par le CEX	2020 03 – 2023 03
Doucet , Edith	Présidente du CGV	D'office
Paulin , Michelyne.....	Membre du Conseil des gouverneurs, élue par le CEX	2019 12 – 2022 12
Prud'homme , Denis	Président du Sénat	D'office
Surette , Céline	Professeure, membre du Sénat, élue par le Sénat	2021 08 – 2024 08
Thibault , Jean-François, président ¹	Doyen, membre du Sénat, élu par le Sénat ¹	2019 08 – 2022 08

Invités et invitées (voix consultative)

Castonguay , Lynne, <u>secrétaire</u>	Secrétaire générale (ou son délégué, sa déléguée) à titre de secrétaire du Comité	D'office
Cormier , Gabriel	Vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines	D'office
Roy , Gilles	Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	D'office

¹ Le Comité choisit son président